Formateur accrédité
Premiers Secours en Santé Mentale

Entreprises et administrations
Direction · RH · Managers · CSE · Santé au travail
Bourgogne-Franche-Comté

Former vos salariés aux Premiers Secours en Santé Mentale

Au bureau, à l'atelier, sur le terrain ou en équipe :
les collègues sont souvent les premiers à percevoir qu'une personne ne va pas bien.

La formation **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Standard en milieu professionnel** donne à vos salariés volontaires les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour soutenir un collègue qui traverse un problème de santé mentale ou une crise, jusqu'au relais des professionnels. Elle intègre un cadrage spécifique au monde du travail : situations professionnelles, acteurs internes et externes, cadre réglementaire, enjeux de la santé mentale au travail pour les personnes et pour les collectifs.

1 sur 4
salarié est en situation de santé mentale dégradée (2026)

2e
cause d'arrêt de travail : les troubles psychiques (2025)

1er
motif des arrêts de travail longs : les troubles psychiques (2025)

68 à 88 %
des secouristes formés déclarent avoir utilisé leurs compétences

Pour vos salariés

Repérer les signaux faibles
Reconnaître les signes d'une souffrance psychique chez un collègue, quelle qu'en soit l'origine, personnelle ou professionnelle, et oser engager la conversation.

Écouter et orienter
Écouter sans jugement, rassurer, donner une information adaptée et orienter vers les bonnes ressources : médecin du travail, service de prévention et de santé au travail, médecin traitant, urgences.

Agir face à une crise
Idées suicidaires, attaque de panique, choc après un événement traumatique, crise d'agressivité : savoir quoi dire, comment agir et qui appeler.

Pour votre organisation

Une réponse à vos obligations
L'employeur protège la santé physique et mentale des travailleurs, notamment par des actions de formation (art. L. 4121-1 du Code du travail).

Un réseau de secouristes
Sur le modèle des SST : des volontaires formés, identifiés, qui connaissent leur rôle et ses limites, et qui savent avec quels acteurs internes travailler.

Maintien dans l'emploi
Moins de tabous autour des troubles psychiques, c'est un meilleur accueil, un meilleur maintien et un meilleur retour au travail des salariés concernés.

loro-formation.fr

LORO-FORMATION
ronald.lods@loro-formation.fr

Qualiopi processus certifié
porté par Cdéveloppement

Formateur accrédité
Premiers Secours en Santé Mentale

PSSM en milieu professionnel

Le programme de référence, adapté au monde du travail

14 h	16	Dès 18 ans	Formateur
en 2 journées de 7 h	participants maximum	attestation et manuel inclus	accrédité PSSM France

La formation aborde les troubles dépressifs, les troubles anxieux, les troubles liés à l'usage de substances et les troubles psychotiques, ainsi que les situations de crise. Un temps dédié au milieu professionnel traite de l'état des lieux de la santé mentale au travail, des risques psychosociaux et de leurs facteurs, des acteurs mobilisables, du cadre réglementaire, du rôle et des limites du secouriste. Les participants repartent avec un plan d'action directement opérationnel.

Trois façons de l'organiser

Intra-entreprise

Dans vos locaux, pour un groupe de salariés volontaires, en deux journées complètes.

Parcours multi-sites

Pour une entreprise ou une administration à plusieurs sites : un calendrier de sessions sur vos différents sites.

Inter-entreprises

Une session mutualisée entre plusieurs TPE et PME, quand l'effectif ne permet pas un groupe complet.

Une formation finançable

Pour les entreprises et les structures de droit privé, la formation est finançable par votre OPCO dans le cadre du plan de développement des compétences. Pour les administrations et les collectivités, nous identifions ensemble la solution adaptée. Le CPF ne peut pas être mobilisé. Activité portée par Cdéveloppement, organisme certifié Qualiopi.

Un complément, pas un substitut

PSSM complète votre politique de prévention des risques psychosociaux et de qualité de vie au travail, sans la remplacer. Elle ne règle pas les questions d'organisation du travail ou de management, et ne s'improvise pas en réponse à une crise. Elle s'inscrit aussi dans vos démarches RSE ou de mission handicap.

Comment nous travaillons ensemble

1. **Un premier échange** avec la direction, les RH et les représentants du personnel
2. **Un devis sur mesure** et le montage du financement, OPCO ou public
3. **Deux journées de formation** pour des volontaires informés du contenu en amont
4. **Les attestations** remises à chaque participant, avec son manuel

Votre formateur



Ronald Lods

Éducateur spécialisé depuis 2013, formateur de travailleurs sociaux depuis 2018 et accrédité PSSM France depuis 2025. J'interviens notamment pour l'IRTS de Franche-Comté et Croix-Rouge Compétence, partout en Bourgogne-Franche-Comté.

Devis sur demande · 06 46 60 54 20

loro-formation.fr

LORO-FORMATION

ronald.lods@loro-formation.fr

Qualiopi processus certifié
porté par Cdéveloppement